

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 470

28 mars 2007

SOMMAIRE

11 (Eleven) Seasons S.A.	22558	Ilona Investments S.A.	22554
ABN AMRO European Investments S.à r.l.	22527	Keynet S.A.	22555
Adoni Invest S.A.	22553	Kraftwerk Holding S.A.	22556
AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg S.à r.l.	22555	Kraftwerk Holding S.A.	22558
Annapolis S.A.	22551	Lab Services S.A.	22557
Arcelor Luxembourg	22518	Lazur Investment S.à r.l.	22559
ArcStore S.A.	22557	Location, Archives et Bureaux S.à r.l.	22559
Au Plaisir des Sens	22517	LSF3 French Hospitality Investments	22549
Axel Assets Management S.A.	22531	Maxumlux S.A.	22530
Barga S.à r.l.	22520	Merito Finance S.à r.l.	22515
BE4 S.à r.l.	22519	MGP Red Mountain S.à r.l.	22525
Beech Air S.A.	22556	Nafyzin S.A.	22548
Calliope S.A.	22555	Netfi S.A.	22536
Caselex S.à r.l.	22537	Nouveau Comptoir de l'Optique S.A.	22515
Catalyst Paper Services (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch	22523	OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l.	22520
Centerra Luxembourg S.à r.l.	22546	Pagocu Cuatro Investments S.à r.l.	22532
Congo S.à r.l.	22560	Patron Silber S.à r.l.	22551
COREdART S.à r.l.	22519	Pylissier S.A.	22557
Deltablock S.A.	22539	Remapa Holding S.A.	22556
Enaëlle S.A.	22548	Retail Holdings S.à r.l.	22534
Etablissement Sinner & Cie, société à res- ponsabilité limitée	22514	Retail Holdings S.à r.l.	22560
EYSD Limited and Partners SCS	22554	Sigval Holding S.A.	22553
Ficel Office Center S.A.	22534	Société Méditerranéenne de Conseils S.A.	22553
Fidav S.A.	22560	Tanaisie Corporation S.à r.l.	22554
Fidima S.A.	22539	TARLETON REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s.	22523
Glengarry Investments S.à r.l.	22556	Urban Real Estate S.A.	22527
HAMAB Holding S.à r.l.	22541	Vantaff Investments S.A.	22535
Hammersmith S.à r.l.	22546	Yellow Perfection S.à r.l.	22537

Etablissement Sinner & Cie, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 6, Biergerkräiz.

R.C.S. Luxembourg B 22.527.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ETABLISSEMENT SINNER & CIE, ayant son siège social à L-2412 Howald, 37, Rangwee, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.527, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 février 1985, publié au Mémorial C, numéro 73 du 11 mars 1985. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, numéro 991 du 28 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société à 6, rue Biergerkräiz, L-8120 Bridel.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

II. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-six cents (24.789,36 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2412 Howald, 37, Rangwee à L-8120 Bridel, 6, rue Biergerkräiz.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le siège social de la société est établi à Bridel.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 33, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007023391/212/55.

(070016752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Nouveau Comptoir de l'Optique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 80.937.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire 30 juin 2006

1. Les mandats d'Administrateur de:

- EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- FINDI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,
- MADAS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une période statutaire de 1 an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société AUDIEX S.A., société anonyme avec siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme
NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE S.A.
EFFIGI, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007000433/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060131879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Merito Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.484.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of January,
Before us, Maître Emile Schlessler, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

KADUNA INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the Laws of the British Virgin Islands, with registered offices in Tortola (British Virgin Islands), Mill Mall, Road Town,

here represented by Ms Madeline Boucher, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

by virtue of a proxy under private seal given on 27 December 2006,

which proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to state:

That KADUNA INVESTMENTS LIMITED is the sole shareholder of MERITO FINANCE S.à r.l., having its registered offices in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, incorporated by deed of notary Gérard Lecuit, residing in Luxembourg, on 25 October 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 261 of 6 February 2006, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 111,484,

That the corporate share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00), consisting in five hundred (500) fully paid up shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

That the appearing party has become the owner of all the shares of the Company,

That the appearing party, as sole shareholder, resolves to dissolve the Company with immediate effect,

That the appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company,

That the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the

assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed,

That the sole shareholder hereby grants full discharge to the manager for her mandate up to this date,

That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

KADUNA INVESTMENTS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Mill Mall, Road Town,

ici représentée par Mademoiselle Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 décembre 2006,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée MERITO FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 261 du 6 février 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.484,

Que le capital social est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées,

Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la société,

Que la comparante, en tant qu'associée unique, déclare dissoudre la société avec effet immédiat,

Que la comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et est pleinement consciente de la situation financière de la société,

Que la comparante, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues de ladite société ont été payées ou entièrement provisionnées, que l'associée unique est investie de tous les avoirs et déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la société avant tout paiement à l'associée; par conséquent, la liquidation de la société est considérée comme ayant été effectuée et terminée,

Que l'associée unique donne décharge pleine et entière à la gérante pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Que les livres et documents de la société resteront conservés pendant cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Boucher, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, vol. 157S, fol. 39, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007021901/227/83.

(070014986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Au Plaisir des Sens, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 18-22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.774.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Maire Jegen, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 15 janvier 1967, et son épouse,

2.- Madame Carmen Jacobs, gérante de sociétés, née à Luxembourg le 1^{er} novembre 1969, demeurant ensemble à L-7382 Helmdange, 25, rue Robert Schuman.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée familiale sous la dénomination de AU PLAISIR DES SENS.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'un institut de beauté ainsi que la vente d'articles de parfumerie, de produits de beauté et de bijouterie de fantaisie, ainsi que les produits de la branche,

- le commerce, l'import-export en gros et en détail de toutes marchandises,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie Jegen, soixante-quinze parts	75
2.- Madame Carmen Jacobs, vingt-cinq parts	25
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature d'un gérant désigné par l'assemblée générale est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:
- Madame Carmen Jacobs, préqualifiée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-7240 Bereldange, 18-22, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Jegen, C. Jacobs, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 65, case 8. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022255/206/83.

(070015182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Arcelor Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Changements dans la composition du Conseil d'Administration

Lors de sa réunion du 10 novembre 2006, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission des administrateurs suivants, avec effet à la date du 10 novembre 2006: Messieurs Pierre Frentzel, Roland Junck, Paul Matthys, Roger Schlim, Gonzalo Urquijo et Walter Vermeirsch, tous avec adresse professionnelle à 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

En remplacement des administrateurs démissionnaires, le Conseil d'Administration, lors de la même réunion, a coopté comme nouveaux administrateurs Messieurs Philippe Darmayan, Henri Grober, Pierre Gugliermi, Paul Junck, Arnaud Poupert-Lafarge et Albert Rinnen, tous avec adresse professionnelle au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg. Ils achèveront les mandats des administrateurs démissionnaires qui viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2007.

La cooptation de ces Messieurs est sujette à ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Réduction du nombre de délégués à la gestion journalière

Suite à la démission de Monsieur Roland Junck comme administrateur, le nombre des délégués à la gestion journalière est passé de deux à un à savoir Monsieur Michel Wurth, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

ARCELOR LUXEMBOURG

C. Jung / M. Wurth

Fondé de pouvoir / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007021997/571/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070014851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

COREdART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3564 Dudelange, 39, rue Schortgen.

R.C.S. Luxembourg B 57.427.

L'an deux mille six, le 21 décembre 2006.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Nathalie Carbotti, employée privée, demeurant à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob, ici représentée par Madame Muriel Prieur, restauratrice, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante déclare être seule et unique associée de la société à responsabilité limitée COREdART S.à r.l., avec siège social à L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.427,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C du 24 mars 1997, numéro 141.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée décide de transférer le siège social de la société de L-1831 Luxembourg, 45, rue de la Tour Jacob à L-3564 Dudelange, 39, rue Schortgen.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (800,-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Prieur, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 97, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007024383/202/37.

(070015916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

BE4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2007

L'Assemblée décide de nommer la société ALOVAR S.A., Société Anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n^o B 78.950, constituée le 21 novembre 2000, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg en tant que Gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement du gérant actuel Monsieur Jean Lambert.

Extrait sincère et conforme
BE4 S.à r.l .
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007022724/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Barga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.104.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2007 que la démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que Gérant est acceptée.

Monsieur Frank Walenta, ayant comme adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007022694/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

OCM Luxembourg EPOF Meats Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 118.699.

—
In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December at 10.00 a.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg EPOF MEATS HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 118.699, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 6, 2006, number 1878 (the Company),

OCM Luxembourg EPOF, S.à r.l., société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under number B 116.601 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Mersch, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Transfer of the registered office of the Company from 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with effect as from December 1, 2006;

2. Acknowledgement of the resignation of Mr. Jean Fell, Mr. Cornelius Martin Bechtel and Mr. Caleb Kramer as managers of the Company with effect as from December 1, 2006 and discharge;

3. Amendment of article 7.1. of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Amendment of article 10. of the Articles.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg to 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, with effect as from December 1, 2006.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of:

- Mr. Jean Fell, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - Mr. Cornelius Martin Bechtel, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and
 - Mr. Caleb Kramer, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom,
- as managers of the Company with effect as from December 1, 2006.

The Sole Shareholder further resolves to grant them discharge for the performance of their mandate as managers of the Company from their appointment until their resignation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 7.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 10. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre à 10.00 heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCM Luxembourg EPOF MEATS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.699, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 6 octobre 2006, numéro 1878 (la Société),

OCM Luxembourg EPOF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.601 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006;
2. Confirmation de la démission de M. Jean Fell, M. Cornelius, Martin Bechtel et M. Caleb Kramer en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006 et décharge;
3. Modification de l'article 7.1. des statuts de la Société (les Statuts);
4. Modification de l'article 10. des Statuts.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la démission de:

- M. Jean Fell, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- M. Cornelius Martin Bechtel, résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et

- M. Caleb Kramer, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni,
en tant que gérants de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2006.

L'Associé Unique décide ensuite de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat en tant que gérants de la Société depuis leur nomination jusqu'à leur démission.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou, le cas échéant, par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 42, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023416/242/127.

(070016703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

TARLETON REAL ESTATE Partnership, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.256.

Suite à une cession du 18 décembre 2006 la société ROYSTON PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 1 (une) part sociale de commandité de la société en commandite simple TARLETON REAL ESTATE PARTNERSHIP, S.e.c.s à la société TARLETON HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

TARLETON REAL ESTATE PARTNERSHIP, S.e.c.s.

TARLETON REAL ESTATE, S.à r.l.

Associé-commandité

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007022874/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Catalyst Paper Services (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.057.

Ouverture de succursale

I. Succursale

* Dénomination: CATALYST PAPER SERVICES (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH

* Adresse: 33, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

* Activités:

- effectuer des opérations de prêts et d'avances, d'octrois de crédit, et recevoir des prêts et des crédits selon toutes conditions, avec ou sans garantie, conclure des contrats de garantie, de compensation et de cautionnement de toute nature avec toute personne, entité, association ou société qui sont strictement des filiales de la société mère de CATALYST PAPER SERVICES (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY (la «Société»);

- effectuer la demande, procéder à l'achat ou à l'acquisition, la protection, la prolongation et au renouvellement par tout autre moyen, au Luxembourg ou ailleurs, de toutes marques de fabrique, brevets, droits d'auteurs, secrets commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle, licences, procédés de production relevant du secret commercial, dessins et modèles, et autres droits similaires et concessions;

- prendre le contrôle, s'occuper de la gestion, du financement, de la coordination et fournir toute autre aide nécessaire à toute personne, association, société ou entité dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, fournir des services de secrétariat, administratifs, financiers, commerciaux ainsi que tous autres services et équipements de toute nature aux dites personnes, associations ou entités, et de procéder au paiement en tant que contrepartie ou de subventions ou autres et effectuer toutes les démarches qui pourraient sembler nécessaires à l'activité ou aux opérations que la Société poursuit au travers de la Succursale de Luxembourg ou au bon fonctionnement en général desdites personnes, associations ou entités;

- réaliser la promotion, contacter et négocier avec toute autre personne, association, société ou entité dans le but de procéder à l'acquisition de tout ou partie de l'activité, des biens, de l'entreprise ou des passifs de la société détenus au travers de la Succursale de Luxembourg, procéder au placement, à la garantie des placements, à la souscription ou à l'acquisition sous quelque forme que ce soit de tout ou partie des actions ou des titres de toute société, personne, association ou entité telle que mentionnées ci-avant;

- procéder au règlement de tous les frais liés à la promotion, la constitution, l'établissement et l'immatriculation de la Succursale de Luxembourg ou, le cas échéant, conclure un contrat avec toute personne, association, société ou entité dans le but de régler lesdits frais;

- entreprendre tout ou partie des activités énoncées ci-dessus n'importe où dans le monde, soit à titre de commettant, de mandataire, d'entrepreneur ou autre ou par l'intermédiaire de mandataires, d'agents de courtage, de sous-traitants ou autres, seule ou en collaboration avec d'autres;

- aucune des activités stipulées dans les résolutions des administrateurs délégués de la Société du 31 janvier 2006 ne saurait être interprétée de façon limitative et chaque activité devra être interprétée de la façon la plus large possible; aucune desdites activités, sauf en cas de nécessité expresse imposée par le contexte, ne saurait être limitée ou restreinte en aucune façon par référence à ou en conséquence de toute(s) autre(s) activité(s) stipulée(s) aux différents alinéas de la présente résolution ou par référence à ou en conséquence des termes de tout autre alinéa des résolutions des administrateurs délégués de la Société du 31 janvier 2006 ou par référence à ou en conséquence de la dénomination de la Succursale de Luxembourg; et

- aucun alinéa des résolutions des administrateurs délégués de la Société du 31 janvier 2006 et aucune des activités spécifiées dans celles-ci ne saurait être considéré comme secondaire ou accessoire à toute activité spécifiée dans tout autre alinéa, et la Société au travers de la Succursale de Luxembourg disposera de toute l'autorité nécessaire pour exercer chacune des activités ci-énoncées dans les résolutions des administrateurs délégués de la Société (les «Administrateurs Délégués») du 31 janvier 2006 comme si chaque alinéa contenait les activités d'une succursale séparée.

* Représentants permanents de la Succursale de Luxembourg:

Monsieur Paul van Baarle ayant pour adresse privée 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Gérant Luxembourgeois»).

* Pouvoirs du représentant permanent de la Succursale de Luxembourg:

- signer tout document pour le compte de la Succursale de Luxembourg (y compris toute modification que le Gérant Luxembourgeois jugerait appropriée à sa discrétion absolue) et d'entreprendre toutes les démarches qu'il jugerait utiles en rapport avec l'application ou la réalisation de l'Objet de la Succursale de Luxembourg et de ses Activités (tels que ces termes sont définis dans les résolutions des Administrateurs Délégués du 31 janvier 2006), dans le respect des limites contenues dans (i) les résolutions des Administrateurs Délégués du 31 janvier 2006, (ii) les résolutions des Administrateurs Délégués du 9 mars 2006 (iii) les Directives concernant la Politique d'Exploitation de la Succursale de Luxembourg (tels que ces termes sont définis dans les résolutions des Administrateurs Délégués du 31 janvier 2006) telles que modifiées, et (iv) tout autre future résolution des Administrateurs Délégués.

Plus particulièrement, dans le respect des limites indiquées ci-dessus, le Gérant Luxembourgeois peut intervenir dans le cadre délimité comme suit:

- il entreprendra les démarches nécessaires à l'ouverture des comptes bancaires à Luxembourg au nom de la Succursale de Luxembourg, tel que requis par l'Objet de la Succursale de Luxembourg, et opérera les virements bancaires tels qu'autorisés par la Société;

- il conclura un contrat de bail pour le compte de la Succursale de Luxembourg pour les locaux nécessaires à la conduite et à la réalisation des activités de la Succursale de Luxembourg;

- il conclura un contrat de services auprès d'un prestataire de services afin de fournir des services de support qui pourraient être requis par la Succursale de Luxembourg en matière de fonctions administratives;

- il procèdera à l'organisation et au contrôle de la gestion quotidienne des affaires de la Succursale de Luxembourg, ce qui inclut la préparation de rapports de gestion et de rapports financiers ainsi que la préparation des comptes;

- il fournira un soutien en matière d'administration des affaires économiques et comptables générales et en matière d'obligations déclaratives de la Succursale de Luxembourg, ce qui inclut l'envoi des déclarations statutaires appropriées au registre de commerce et de sociétés de et à Luxembourg;

- il veillera au respect par la Succursale de Luxembourg de toutes les lois en vigueur, y compris de ses obligations en matière fiscale, à Luxembourg;

- il accomplira toute tâche liée aux activités de la Succursale de Luxembourg;

- il n'accordera des prêts qu'avec le consentement écrit préalable des Administrateurs Délégués;

- il ne recrutera ou emploiera toute personne pour travailler pour la Succursale de Luxembourg qu'avec le consentement écrit préalable et spécifique des Administrateurs Délégués;

- les comptes bancaires de la Succursale de Luxembourg seront opérés par Patricia Megumi Sakai (la «Personne Autorisée A»), Zoltán Herczeg et Erzsébet Gáti (les «Personnes Autorisées B») et Paul van Baarle (la «Personne Autorisée C») (ensemble les «Personnes Autorisées»), selon les termes suivants (les «Pouvoirs sur les Comptes Bancaires»):

- pour le compte bancaire en Euros:

- toute instruction de paiement jusqu'à 10.000,- EUR (ou tout autre devise équivalente) sera signée par toute Personne Autorisée. Cette limite de 10.000,- EUR s'applique à la valeur totale des virements effectués par la même personne pendant un mois calendaire;

- toute instruction de paiement excédant 10.000,- EUR (ou tout autre devise équivalente) sera signée conjointement par la Personne Autorisée A, une Personne Autorisée B et la Personne Autorisée C;

- tout transfert de plus de 20.000.000,- EUR sera uniquement effectué en faveur d'une des parties suivantes: ELK FALLS PULP AND PAPER LIMITED, CATALYST PAPER JAPAN LTD., CATALYST PAPER FINANCE LIMITED, CATALYST PULP OPERATIONS LIMITED, CATALYST PULP AND PAPER SALES INC., CATALYST PULP SALES INC., CATALYST PAPER (USA) INC., CATALYST PAPER HOLDINGS INC., PACIFICA

PAPERS SALES LTD., PACIFICA PAPERS SALES INC., PACIFICA POPLARS LTD., PACIFICA POPLARS INC., PACIFICA PAPERS US INC., and CATALYST PAPER.

- pour le compte bancaire en Dollars américains:

- toute instruction de paiement concernant un transfert jusqu'à 25.000.000,- USD (ou toute autre devise équivalente) sera uniquement effectuée en faveur d'une des parties suivantes et sera signée par la Personne Autorisée C: CATALYST PAPER CORPORATION, ELK FALLS PULP AND PAPER LIMITED, CATALYST PAPER JAPAN LTD., CATALYST PAPER FINANCE LIMITED, CATALYST PULP OPERATIONS LIMITED, CATALYST PULP AND PAPER SALES INC., CATALYST PULP SALES INC., CATALYST PAPER (USA) INC., CATALYST PAPER HOLDINGS INC., PACIFICA PAPERS SALES LTD., PACIFICA PAPERS SALES INC., PACIFICA POPLARS LTD., PACIFICA POPLARS INC., PACIFICA PAPERS US INC., and CATALYST PAPER;

- toute autre instruction de paiement sera signée conjointement par la Personne Autorisée A, une Personne Autorisée B et la Personne Autorisée C.

II. Société

* Dénomination: CATALYST PAPER SERVICES (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY

* Forme: Société à responsabilité limitée

* Siège social: Budapest, Hongrie

* Registre: Cour hongroise d'enregistrement

* Numéro d'immatriculation: 01-09-693016

* Personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Conseil d'administration, composition:

- Ms Patricia Megumi Sakai, administrateur délégué, née le 17 mars 1953, avec pour adresse privée #6 5221 Oakmount Crescent, Burnaby, British Columbia, Canada, V5H 4R4;

- M. Zoltán Herczeg, administrateur délégué, née le 29 septembre 1969, avec pour adresse privée 1126 Budapest, Béla király u. 57/A, Hongrie;

- Mme Erzsébet Gáti, administrateur délégué, née le 17 octobre 1959, avec pour adresse privée 2013 Pomáz, Dázsa György utca 30, Hongrie.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour CATALYST PAPER SERVICES (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY

NOBLE & SCHEIDECKER

Avocats à la Cour

Signature

Référence de publication: 2007023743/2134/130.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04727. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060028140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

MGP Red Mountain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.124.

Suite à une série de trois transferts détaillés ci-dessous, toutes les 225 parts de classe A détenues par MGP EUROPE (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous) dans la Société ont été transférées à MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous):

Suite à un premier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 114.151), a cédé la totalité des 225 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36032).

A la suite de ce premier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE FUND II, L.P.:	225 parts de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	675 parts de classe A
- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	100 parts de classe B

Suite à un deuxième transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36032), a cédé la totalité des 225 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12852893) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901.

A la suite de ce deuxième transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE FUND II, L.P.:	225 parts de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	675 parts de classe A
- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	100 parts de classe B

Suite à un troisième et dernier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12852893) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901, a cédé la totalité des 225 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 122.881).

A la suite de ce troisième et dernier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX), S.à r.l.:	225 parts de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	675 parts de classe A
- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	100 parts de classe B

Suite à une série de trois transferts détaillés ci-dessous, toutes les 675 parts de classe A détenues par MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous) dans la Société ont été transférées à MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX) S.à r.l. (dont les détails sont donnés ci-dessous):

Suite à un premier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 114.150), a cédé la totalité des 675 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36497).

A la suite de ce premier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.:	225 parts de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	675 parts de classe A
- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	100 parts de classe B

Suite à un deuxième transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL FUND II, L.P., ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Islands of Bermuda (immatriculée aux Bermudes, Registrar of Companies of the Islands of Bermuda sous le n ° 36497), a cédé la totalité des 675 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n ° LP12853040) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901.

A la suite de ce deuxième transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.:	225 parts de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL (LUX) S.à r.l.:	675 parts de classe A
- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	100 parts de classe B

Suite à un troisième et dernier transfert de parts intervenu en date du 22 décembre 2006, MGP EUROPE PARALLEL FUND II (ALBERTA), L.P., (immatriculée en Alberta, Alberta Corporate Registration System sous le n° LP12853040) dont le siège social de son General Partner est situé au 615 South Dupont Highway, County of Kent, Delaware 19901, a cédé la totalité des 675 parts de classe A qu'elle détenait (valeur nominale de chacune des parts: EUR 25,-) à MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX) S.à r.l., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (immatriculée au Luxembourg, R.C.S. Luxembourg: B 122.880).

A la suite de ce troisième et dernier transfert intervenu comme décrit ci-dessus, il en résulte que les parts de la Société sont désormais détenues comme suit:

- MGP EUROPE AIV (LUX) S.à r.l.:	225 parts de classe A
- MGP EUROPE PARALLEL AIV (LUX) S.à r.l.:	675 parts de classe A
- GENERALE CONTINENTALE INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.à r.l.:	100 parts de classe B

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour MGP RED MOUNTAIN S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007022733/3648/90.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04192. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

ABN AMRO European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.185.

Il résulte de la décision du conseil de gérance en date du 21 décembre 2006 de la société ABN AMRO EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. que les gérants ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du réviseur d'entreprises pour une durée indéterminée à compter du 21 décembre 2006:
BDO COMPANIE FIDUCIAIRE, «Centre Etoile», 5, bd. de la Foire, L-2013 Luxembourg
 2. L'élection du commissaire aux comptes pour une durée indéterminée à compter du 21 décembre 2006:
ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / J.-M. Lahaye

Manager A / Manager B

Signature / Signature

Référence de publication: 2007022728/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Urban Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 123.815.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

1.- EVERGLADES ONE INC, une société de droit panaméen avec siège social à Torre Universal Building, 12th Floor, Frederico Boyd Avenue, P.O. box 0816, 02033 Panama,

ici représentée par Monsieur Jean Wagener, ci-après dénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 14 décembre 2006.

2.- Monsieur Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de URBAN REAL ESTATE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits de rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cents dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cents quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

	Actions
1.- EVERGLADES ONE INC., prédésignée, trois cents neuf	309
2.- Monsieur Jean Wagener, prénommé, une	1
Total: trois cents dix	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Maître Jean Wagener, avocat, né à Luxembourg, le 14 décembre 1938, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
- b) Maître Paule Kettenmeyer, avocat, née à Luxembourg, le 18 juillet 1955, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire,
- c) Maître Annick Braun, avocat, née à Luxembourg, le 15 novembre 1955, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Henri Van Schingen, expert-comptable, né à Beauraing (Belgique), le 1^{er} octobre 1948, demeurant à B-6920 Wellin, 176A, rue de Beauraing.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Wagener, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 janvier 2007, vol. 440, fol. 61, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007023282/242/146.

(070016408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Maxumlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.917.

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAXUMLUX S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.681, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 316 du 7 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux en date du 4 février 1998, publié au Mémorial C numéro 353 du 15 mai 1998,

- suivant acte sous seing privé en date du 27 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1664 du 20 novembre 2002,

ayant actuellement un capital social de trois cents soixante et un mille cinq cents dix-neuf euros et quatre-vingt-trois cents (361.519,83 EUR), représenté par sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg. La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme MAXUMLUX S.A.
2. Nomination de la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, T. Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2006, vol. 540, fol. 26, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007022571/231/67.

(070015911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Axel Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 86.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour AXEL ASSETS MANAGEMENT S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007022383/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08732. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pagocu Cuatro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.230.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Maria Pilar Gomez-Cuetara Fernandez, born on August 21, 1940 in Mexico (Mexico), residing in Calle Nuria, 49, E-28034 Madrid (Spain), represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through her attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) PAGOUCU CUATRO INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 98.230, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 31, 2003, published in the Mémorial C 168 of February 10, 2004,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of one hundred and forty four thousand Euros (EUR 144,000.-) in order to raise it from the amount of forty thousand Euros (EUR 40,000.-) to one hundred and eighty-four thousand Euros (EUR 184,000.-) by the issue of one hundred and forty-four (144) new shares of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The one hundred and forty-four (144) new shares are subscribed as follows:

- thirty-six (36) new shares by Mr Tomas Florencio Pascual Gomez-Cuetara, born on September 27, 1962 in Santander (Spain), residing at Calle Cerro de Valdemartin, no 11, E-28034 Madrid (Spain), and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of two hundred forty-four thousand and eight hundred Euros (EUR 244,800.-); thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and two hundred eight thousand and eight hundred Euros (EUR 208,800.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

- thirty-six (36) new shares by Mrs Pilar Pascual Gomez-Cuetara, born on February 16, 1965 in Santander (Spain), residing at Calle Nuria, 63, E-28034 Madrid (Spain), and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of two hundred forty-four thousand and eight hundred Euros (EUR 244,800.-); thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and two hundred eight thousand and eight hundred Euros (EUR 208,800.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

- thirty-six (36) new shares by Mrs Sonia Pascual Gomez-Cuetara, born on June 19, 1968 in Santander (Spain), residing at Calle Nuria, 63, E-28034 Madrid (Spain), and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of two hundred forty-four thousand and eight hundred Euros (EUR 244,800.-); thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and two hundred eight thousand and eight hundred Euros (EUR 208,800.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

- thirty-six (36) new shares by Mr Borja Pascual Gomez-Cuetara, born on May 2, 1976 in Madrid (Spain), residing at Calle Nuria, 49, E-28034 Madrid (Spain), and full payment by the latter of said shares by contribution in cash of two hundred forty-four thousand and eight hundred Euros (EUR 244,800.-); thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and two hundred eight thousand and eight hundred Euros (EUR 208,800.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

The amount of nine hundred seventy-nine thousand and two hundred Euros (EUR 979,200.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and eighty-four thousand Euro (EUR 184,000.-) represented by one hundred and eighty-four (184) shares in registered form with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Maria Pilar Gomez-Cuetara Fernandez, née le 21 août 1940 à Mexico (Mexique), demeurant à Calle Nuria, 49, E-28034 Madrid (Espagne),

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée PAGOCU CUATRO INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B 98.230, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C 168 du 10 février 2004,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cent quarante-quatre mille Euros (EUR 144.000,-) pour le porter d'un montant de quarante mille Euros (EUR 40.000,-) à cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 184.000,-) par l'émission de cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les cent quarante-quatre (144) parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- trente-six (36) parts sociales nouvelles par Monsieur Tomas Florencio Pascual Gomez-Cuetara, né le 27 septembre 1962 à Santander (Espagne), demeurant à Calle Cerro de Valdemartin n ° 11, E-28034 Madrid (Espagne), et libération intégrale par ce dernier desdites parts sociales par un apport en espèces de deux cents quarante-quatre mille huit cents Euros (EUR 244.800,-); trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et deux cents huit mille huit cents Euros (EUR 208.800,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

- trente-six (36) parts sociales nouvelles par Madame Pilar Pascual Gomez-Cuetara, née le 16 février 1965 à Santander (Espagne), demeurant à Calle Nuria, 63, E-28034 Madrid (Espagne), et libération intégrale par cette dernière desdites parts sociales par un apport en espèces de deux cents quarante-quatre mille huit cents Euros (EUR 244.800,-); trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et deux cents huit mille huit cents Euros (EUR 208.800,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

- trente-six (36) parts sociales nouvelles par Madame Sonia Pascual Gomez-Cuetara, née le 19 juin 1968 à Santander (Espagne), demeurant à Calle Nuria, 63, E-28034 Madrid (Espagne), et libération intégrale par cette dernière desdites parts sociales par un apport en espèces de deux cents quarante-quatre mille huit cents Euros (EUR 244.800,-); trente-six

mille Euros (EUR 36.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et deux cents huit mille huit cents Euros (EUR 208.800,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

- trente-six (36) parts sociales nouvelles par Monsieur Borja Pascual Gomez-Cuetara, né le 2 mai 1976 à Madrid (Espagne), demeurant à Calle Nuria, 49, E-28034 Madrid (Espagne), et libération intégrale par ce dernier desdites parts sociales par un apport en espèces de deux cents quarante-quatre mille huit cents Euros (EUR 244.800,-); trente-six mille Euros (EUR 36.000,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et deux cents huit mille huit cents Euros (EUR 208.800,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La somme de neuf cents soixante-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 979.200,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 184.000,-) représenté par cent quatre-vingt-quatre (184) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de douze mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 540, fol. 37, case 3. — Reçu 9.792 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2007.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son confrère Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, momentanément absent.

Référence de publication: 2007022572/231/138.

(070015913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022386/631/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA07984. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ficel Office Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.
Pour FICEL OFFICE CENTER S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007022381/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08734. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.497.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANTAFF INVESTMENTS S.A., ayant son siège social établi à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 28 mars 1997, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 14 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 5 avril 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.497.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marcella Scarati, employée privée, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social vers L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
2. Modification de l'objet social et modification de l'article 2 des statuts.
3. Renouvellement du Capital autorisé pour une durée de 5 ans.
4. Avancement de la date de l'assemblée générale ordinaire et modification de l'article 11 des statuts.
5. Modification de l'article 15 des statuts.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale de transférer le siège social vers L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5, de renouveler le capital autorisé pour une durée de cinq ans à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'avancer l'assemblée générale ordinaire annuelle au 1^{er} jour ouvrable du mois de mai à 10.00 heures et en conséquence l'article 11 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jour ouvrable du mois de mai à 10.00 heures.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.25 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, M. Scarati, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 156S, fol. 99, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022254/206/89.

(070015826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Netfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue du Dr Joseph Peffer.

R.C.S. Luxembourg B 65.336.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Patricia Ceccotti, employée privée, L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FITRUHOLD S.A., ayant son siège social au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme NETFI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65.336, a été constituée suivant acte reçu le 7 juillet 1998 par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 701 du 30 septembre 1998.

II.- Que le capital social de ladite société, s'élève actuellement à EUR 31.250,-(trente et un mille deux cent cinquante Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société NETFI S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant tant en tant que liquidateur de la société qu'en tant qu'actionnaire unique déclare que l'activité de la société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de la société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encre exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à 72, rue Dr Joseph Peffer à L-2319 Howald.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 16, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022218/211/48.

(070015700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Caselex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Yellow Perfection S.à r.l.).

Siège social: L-7322 Steinsel, 32, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.167.

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée YELLOW PERFECTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.167, constituée suivant acte reçu le 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1076 du 13 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Bernard, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stig Marthinsen, conseil économique, demeurant à L-7322 Steinsel, 32, Montée Willy Goergen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en CASELEX, S.à r.l.
- 2.- Transfert du siège social de la société de L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre à L-7322 Steinsel, 32, Montée Willy Goergen.
- 3.- Modification de l'objet social de la société.
- 4.- Cession par Monsieur Stig Marthinsen de deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à Monsieur Marc de Vries.
- 5.- Modifications afférentes des statuts.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CASELEX, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre à L-7322 Steinsel, 32, Montée Willy Goergen et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. alinéa 2.** Le siège social de la société est établi à Steinsel.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'édition, le traitement, la publication, la transmission, la reproduction, la diffusion et la communication d'informations et de documents, la gestion de bases de données ainsi que la fourniture de tous services consultatifs y relatifs.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le faciliter.»

Quatrième résolution

Cession de parts sociales

Monsieur Stig Marthinsen, conseil économique, demeurant à L-7322 Steinsel, 32, Montée Willy Goergen, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit; à Monsieur Marc de Vries, consultant, demeurant à Waldeck Pymontkade 941, NL-2518 JW La Haye (Pays-Bas), ici représenté par Monsieur Serge Bernard, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée, ce acceptant; deux cent cinquante (250) parts sociales de la société à responsabilité limitée CASELEX, S.à r.l., prédésignée; Ladite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur Stig Marthinsen, prénommé, agissant en qualité de gérant unique de la société, déclare accepter la cession de parts sociales constatée ci-avant, et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bernard, R. Uhl, S. Marthinsen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 157S, fol. 51, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022228/211/76.

(070015506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Deltablock S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.896.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022206/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08527. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fidima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 123.799.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

la société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO BOX 3161, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 11 janvier 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FIDIMA S.A.

Le siège social est établi à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura en 2008.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites par la société LAUREN BUSINESS LIMITED, prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé à la fonction d'administrateur unique Monsieur Didier Mauve, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 25a, rue du Village à L-9576 Weidingen/Wiltz.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

HRT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 25a, rue du Village à L-9576 Weidingen/Wiltz.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte

Signé: N. Weyrich, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 janvier 2007, vol. 909, fol. 90, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007022197/239/132.

(070015970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

HAMAB Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.791.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the 20th day of December.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Hakan Alqvist, residing in Skolvägen 11, S-252 84 Helsingborg, Sweden,
duly represented by Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated December 14, 2006.

Said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is HAMAB HOLDING, S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy-five percent of the members' general meeting or of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five per cent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory manager or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on May 1st and ends on April 30th of the next year.

Art. 16. Every year on April 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies ; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on April 30th, 2007.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Mr Hakan Alqvist, sales manager, residing in Skolvägen 11, S-252 84 Helsingborg, Sweden.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,400.-.

Resolutions of the Sole Member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of category A/B, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Manager A:

1. Mr Hakan Alqvist, sales manager, residing in Skolvägen 11, S-252 84 Helsingborg, Sweden.

Manager B:

2. Mr Guy Hornick, «maître en sciences économiques», born on March 29, 1951 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

They may be reelected.

Second resolution

The company's registered office is located in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by an French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, known to the notary by his surnames, name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du prédit document:

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hakan Alqvist, résidant à Skolvägen 11, S-252 84 Helsingborg, Suède

ici représenté par Monsieur Guy Hornick, «maître en sciences économiques», avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 décembre 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de HAMAB HOLDING, S.à r. l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} mai et finit le 30 avril de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 30 avril, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 avril 2007.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, M. Hakan Alqvist, directeur commercial, résidant à Skolvägen 11, S-252 84 Helsingborg, Suède.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.400,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérant de catégorie A/B, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

Gérant A:

1. Monsieur Hakan Alqvist, directeur commercial, résidant à Skolvägen 11, S-252 84 Helsingborg, Suède,

Gérant B:

2. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Les gérants sont rééligibles.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent.

Signé: G. Hornick, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 95, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007022251/208/229.

(070015764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Centerra Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Hammersmith S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.497.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of August.

Before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC., a company organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at PO Box 1350 GT, Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 84392,

here represented by Mr. Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on August 21, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Pursuant to a share purchase agreement dated August 21, 2006, CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of HAMMERSMITH, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on May 9, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number n^o 1411, dated July 21, 2006 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, decides to change the name of the Company into CENTERRA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint, with effect as of today, Frank Herbert, General Counsel and Corporate Secretary, born in Boston, U.S.A., on October 23, 1961, as manager of the Company for an unlimited duration. The board of managers of the Company shall therefore be composed as follows:

- Mr. Frank Herbert;
- Mr. Bart Zech;
- Mr. Joost Tulkens.

Third resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 4 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The Company will have the name CENTERRA LUXEMBOURG, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euros.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 75 Fort Street, PO Box 1350 GT, Clifton House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculé auprès du Registre des Sociétés (Registrar of Companies) sous le numéro 84392,

représentée par Maître Julien Leclère, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 août 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Conformément à un contrat d'achat de parts sociales (share purchase agreement) conclu en date du 28 juin 2006, CENTERRA GOLD INVESTMENTS INC. est l'associé unique (l'Associé Unique) de HAMMERSMITH, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro n^o 1411 en date du 21 juillet 2006 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique de la Société décide de changer le nom de la Société en CENTERRA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet à la date du présent acte, Frank Herbert, Conseiller Général et Secrétaire de Société, né le 23 octobre 1961, comme gérant de la Société pour une durée illimitée. Le Conseil de gérance de la Société sera partant composé comme suit:

- Monsieur Frank Herbert;
- Monsieur Bart Zech;
- Monsieur Joost Tulkens.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura le nom de CENTERRA LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Leclère, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 155S, fol. 11, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007022203/211/101.

(070015571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Enaëlle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.032.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007022215/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08529. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Nafyzin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.641.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Eric Vanderkerken, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme HACKETTS INVESTMENTS S.A. une société soumise à la loi de la République de Panama ayant son siège social à East 53rd, Street, Swiss Bank Building, Panama City, (République de Panama) (l'«Associée Unique») en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 22 décembre 2006, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associée Unique représentée comme ci-avant, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- NAFYZIN S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 73.641, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 23 mars 2000.

II.- Le capital social émis de la Société est actuellement de trente et un mille euros (EUR 31.000,-),

L'Associée Unique déclare:

III.- avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV.- être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'Associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V.- que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI.- En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII.- Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société; et

VIII.- Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de l'associée unique qui a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 25, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022200/206/41.

(070015829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LSF3 French Hospitality Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.645.

In the year two thousand and six, on twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF3 FRENCH HOSPITALITY INVESTMENTS S.à r.l., (the Company) having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated on 6 September 2001 pursuant to a notarial deed recorded by the undersigned notary, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), N ° 182, on 1 February 2002, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 83.645.

There appeared:

1) LONE STAR FUND III (U.S), L.P., established at 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A., here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 28 December 2006;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., established at Washington Mall, Suite 104, HM 11 Hamilton, Bermuda, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda on 28 December 2006; and

3) HudCo PARTNERS III LTD., established at 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A., here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas on 28 December 2006.

Said proxies, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The shareholders, represented as stated above have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing parties own 100% of the Company's share capital and the entire share capital is thus present or represented;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to appoint Mr Philippe Detournay and Mr Benjamin Drew Velvin III as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidators);
3. determination of the powers of the Liquidators and liquidation procedure of the Company; and
4. decision to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Philippe Detournay and Mr Benjamin Drew Velvin III as liquidators (liquidateurs) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidators have the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under their sole individual signature.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidators may, under their sole responsibility and under their individual signature, delegate their powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidators shall be authorised to make, in their sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidators to execute at the best of their abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the proxyholder of the above appearing parties, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing proxyholder, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, the said proxyholder signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

a été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés (l'Assemblée) de la société à responsabilité limitée LSF3 FRENCH HOSPITALITY INVESTMENTS S.à r.l., (la Société), ayant son siège social à 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée le 6 septembre 2001 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n^o 182 du 1^{er} février 2002, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.645.

Ont comparu:

1) LONE STAR FUND III (U.S.), L.P., établi au 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A., ici représenté par Mademoiselle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 28 décembre 2006;

2) LONE STAR FUND III (BERMUDA), L.P., établi à Washington Mall, Suite 104, HM 11 Hamilton, Bermuda, ici représenté par Mademoiselle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 28 décembre 2006; et

3) HudCo PARTNERS III LTD., established at 717, North Harwood Street, 75201 Dallas, Texas, U.S.A., ici représenté par Mademoiselle Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 28 décembre 2006;

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les associés, représentés comme indiqué ci-dessous ont demandé au notaire d'acter que:

I. les comparantes détiennent 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation volontaire de la Société;

2. Nomination de Monsieur Philippe Detournay et M. Benjamin Drew Velvin III comme liquidateurs de la Société (les Liquidateurs), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs à conférer aux Liquidateurs et de la procédure de liquidation; et

4. Décision de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateurs Monsieur Philippe Detournay et Monsieur Benjamin Drew Velvin III, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous leur seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer aux Liquidateurs tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Les Liquidateurs sont autorisés à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une Assemblée Générale des actionnaires. Les Liquidateurs pourront déléguer, chacun individuellement et sous leur propre responsabilité, leurs pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Les Liquidateurs sont autorisés à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger les Liquidateurs de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 53, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007021955/230/126.

(070014937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Annapolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.481.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007022204/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08523. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Patron Silber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 102.590.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December

Before the undersigned Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON SILBER HOLDING S.à r.l., incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the Trade register of Luxembourg, under the number B 102.658,

herewith represented by Mr Michael Vandeloise, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

by virtue a proxy given in Luxembourg, on December 7, 2006.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- PATRON SILBER S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, on 19 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1100 of 29th October 2004, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 102.590.

- the capital of PATRON SILBER S.à r.l. is set at EUR 12,500.- divided into 500 shares with a nominal value of EUR 25.- each;

- PATRON SILBER HOLDING S.à r.l. is the sole shareholder of PATRON SILBER S.à r.l. and has decided to dissolve PATRON SILBER S.à r.l. with immediate effect. (see attached copy of Shareholder Register)

- the sole shareholder acts as the sole liquidator of PATRON SILBER S.à r.l.

- the liquidator is not entitled to compensation;

- PATRON SILBER HOLDING S.à r.l., in its capacity of sole owner of the shares of PATRON SILBER S.à r.l., declares that it has received all assets of PATRON SILBER S.à r.l. and that it shall assume all known liabilities of PATRON SILBER S.à r.l. and that it approves the closing accounts of the company, a copy of which is attached hereto;

- PATRON SILBER S.à r.l. be and hereby is liquidated and the shareholders register is cancelled;

- full discharge is granted to the managers of PATRON SILBER S.à r.l. for the exercise of their mandate;

- the books, documents and records of PATRON SILBER S.à r.l. shall be kept during a period of five years at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant le soussigné Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PATRON SILBER HOLDING S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.658, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2006.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- PATRON SILBER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, qui a été constituée selon un acte du notaire Maître Gérard Lecuit du 19 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 1100 du 29 octobre 2004, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.590;

- le capital social de PATRON SILBER S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;

- PATRON SILBER HOLDING S.à r.l. étant le seul actionnaire de PATRON SILBER S.à r.l., prononce la dissolution anticipée de PATRON SILBER, S.à r.l. avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

- l'actionnaire unique est nommé liquidateur unique de PATRON SILBER S.à r.l.

- le liquidateur n'a pas droit à rémunération;

- PATRON SILBER HOLDING S.à r.l., en sa qualité d'actionnaire unique, déclare qu'elle a reçu tous les actifs de PATRON SILBER, S.à r.l. et qu'elle assume le paiement de tout le passif connu de PATRON SILBER S.à r.l. et que les comptes de clôture de la société, dont copie en annexe, sont approuvés;

- la liquidation de PATRON SILBER S.à r.l. est à considérer comme clôturée et le registre des actionnaires est annulé;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats;

- les livres et documents de PATRON SILBER S.à r.l. seront conservés pendant une durée de cinq années au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: M. Vandeloise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 38, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007023966/230/80.

(070017690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Signal Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007022219/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08531. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Société Méditerranéenne de Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 62.001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022373/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09187. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Adoni Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.103.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007022202/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08521. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070015157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Ilona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.224.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C n^o 597 du 21 juin 2005, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 avril 2005, acte publié au Mémorial C n^o 996 du 6 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILONA INVESTMENTS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022221/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09543. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Tanaisie Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.840.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx reçu en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 212 du 9 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022368/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05097. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.564.

EXTRAIT

Il résulte de deux contrats de transfert de parts datés du 13 août 2006 et du 20 décembre 2006 que la part de Classe A et les 50 parts de Classe B, d'une valeur nominale de dix mille Dollars Américains (USD 10.000,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social, sont détenues comme suit:

Part de Classe A:

- 1 part: EYSD LIMITED, une Société limitée par garantie et gouvernée par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, et immatriculée sous le numéro 128.248, en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

Parts de Classe B:

- 43 parts: EYSD LIMITED, prénommée, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Marc Vincent Jarvis, né le 12 Août 1961 à Kingston upon Thames, Surrey, Royaume Uni, et demeurant à Flat 41B Banksome Crest, 3A Tregunter Path, Mid Levels, Hong Kong, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Giuseppe Nicolosi, né le 4 septembre 1954 à Catania, Italie, et demeurant au 8 Phillimore Gardens, appartement 1, W8 7QD Londres, Grande Bretagne, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Adrian Ball, né le 19 mai 1969 à Londres, Grande-Bretagne, et demeurant au 20 Scenic Villa Drive, Scenic Villas, appartement J1, Pok Fu Lam, Hong Kong, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Rodney L. Nussbaum, né le 5 juin 1955 à Butler, Missouri, et demeurant au 480 Wassou Road, PO Box 266, Crystal Bay, Nevada 89402, Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Gary Schweitzer, né le 8 décembre 1951 dans le Queens, New York, et demeurant au 1218, Corinth Greens Drive, Sun City Center, Floride 33573 Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Giovanni Stagno, né le 16 novembre 1971 à Milazzo, Italie, et demeurant à Akasaka Tameike Tower Residence #2206, 2-17-1 Akasaka, Minatoku, Tokyo 107-0052, Japan, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

- 1 part: Monsieur Stephen James Jones, né le 21 mai 1964 à EBBW Vale, Grande-Bretagne, et demeurant au 109, Green Lane, Sunbury on Thames, TW16 7NY, Grande-Bretagne, en sa qualité d'Associé Commanditaire de la Société.

Le 15 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007022466/556/38.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08345. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Keynet S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 79.304.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gerard Lecuit reçu en date du 20 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 480 du 26 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022371/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04182. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 87.577.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007022190/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09854. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Calliope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.993.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007022205/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08526. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Glengarry Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 104.221.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007022192/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05853. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Remapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.149.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007022360/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07434. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Beech Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 102.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007022365/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09198. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Kraftwerk Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.572.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007022326/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06116. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007022217/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08530. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lab Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 51.687.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 5 septembre 2005

Le Conseil d'Administration ratifie la démission de Monsieur Nicolas Montague de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007022884/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

ArcStore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 80.500.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 5 septembre 2005

Le Conseil d'Administration ratifie la démission de Monsieur Nicolas Montague de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
INTERNATIONAL CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007022883/520/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

11 (Eleven) Seasons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.390.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

SERENITY S.A., société anonyme, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

ici représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 18 décembre 2006, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme 11 (ELEVEN) SEASONS S.A., ayant son siège social à L-5752 Frisange, 23a, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 102.390, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C, numéro 1069 du 23 octobre 2004.

II) Que le capital social est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) représenté par trois cent trente (330) actions sans désignation de valeur nominale.

III) Que SERENITY S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme 11 (ELEVEN) SEASONS S.A., préqualifiée.

IV) Que SERENITY S.A., actionnaire unique émet la volonté expresse de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat et que par conséquent, la dite société 11 (ELEVEN) SEASONS S.A. a cessé d'exister et qu'elle est et demeurera dissoute.

V) Que SERENITY S.A., préqualifiée, en sa qualité de liquidateur, déclare que tout le passif de 11 (ELEVEN) SEASONS S.A. est réglé ou dûment provisionné, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle règlera tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.

VII) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social, à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence le comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation du livre des actionnaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 33, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007023386/212/45.

(070016761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Kraftwerk Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.572.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007022357/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06113. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

LAB, Location, Archives et Bureaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 2-4, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 15.257.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of the partners of LOCATIONS, ARCHIVES ET BUREAUX S.à r.l. held on December 15th 2006

The meeting reappoints the Managing Directors for a statutory term expiring at the date of the next Annual General Meeting to be held in 2007.

The present Directors are:

- Mr Allan Patrick Lowe, Director, residing in Senningen
- Mr Bernard Moreau, Director, residing in Sandweiler

Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des associés de LOCATIONS, ARCHIVES ET BUREAUX S.à r.l. qui s'est tenue le 15 décembre 2006

L'assemblée décide de reconduire le mandat des gérants pour une nouvelle période statutaire se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Le conseil de gérance se compose des gérants:

- M. Allan Patrick Lowe, Gérant, demeurant à Senningen
- M. Bernard Moreau, Gérant, demeurant à Sandweiler

Certified true extract

Pour extrait conforme

LOCATIONS, ARCHIVES ET BUREAUX S.à r.l.

A. P. Lowe

Gérant

Référence de publication: 2007022885/520/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Lazur Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.336.

La société a été constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit reçu en date du 26 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 81 du 28 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007022366/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04046. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

Le bilan du PEPKOR HOLDINGS LIMITED au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007022388/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA07985. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Congo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 42.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour CONGO S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007022377/503/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08736. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070015459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Fidav S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.010.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008962/657/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.
